



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 23 Avril 2026**

**Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15**

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

**Date de l'affichage : 17 avril 2026**

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**FUCHER-DEAN Marie-Laure** a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire expose que la Délégation Militaire Départementale de la Loire (DMD42) sollicite la commune de Chambles afin de pouvoir mettre à jour leur base de données des Correspondants Défense (CORDEF).

La désignation d'un CORDEF parmi les élus est une obligation (instruction ministérielle du 8 janvier 2009).

Le rôle du CORDEF porte notamment sur :

- relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations,
- faciliter l'intervention des forces armées sur votre commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- désigne Madame Marie-Laure FUCHER-DEAN comme correspondante défense (CORDEF),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

**Le Maire**  
JOUSSERAND Emilien



**Secrétaire de séance**  
FUCHER-DEAN Marie-Laure